



Réunion extraordinaire du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le jeudi 13 juillet 2017

18 h 00

salle du conseil

Présence : Roland Fougère, maire
Pauline Hébert, maire suppléante
Mike LeBlanc, conseiller
Oscar LeBlanc, conseiller
Raymond Poirier, conseiller
Marcel Brideau, directeur général et greffier par intérim
Emilie Doiron Gaudet, trésorière

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h02 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et du personnel.

2. Adoption de l'ordre du jour.

17-133 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. **Arrêté 2017-04 - Arrêté concernant les feux en plein air dans la ville de Bouctouche - première lecture (intégrale).**

17-134 : MIKE LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que l'on adopte la première lecture de l'Arrêté 2017-04 - Arrêté concernant les feux en plein air dans la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

5. **Arrêté 2017-04 - Arrêté concernant les feux en plein air dans la ville de Bouctouche - deuxième lecture (par titre).**

17-135 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

que l'on adopte la deuxième lecture de l'Arrêté 2017-04 - Arrêté concernant les feux en plein air dans la ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

6. **Offre d'achat - 59 boulevard Irving.**

Le directeur général par intérim fait part qu'après deux mois de négociations, la municipalité a réussi à conclure une entente avec l'Église Adventiste du 7e Jour. Il ajoute qu'il va falloir faire réparer le système de ventilation et que la transaction devra être finalisée par le 16 août 2017.

17-136 : PAULINE HÉBERT / MIKE LEBLANC

que l'on accepte les conditions de la convention d'achat-vente telles que stipulées et que la propriété située au 59 boulevard Irving soit ainsi vendue pour la somme soixante-dix mille dollars (70 000\$) plus TVH si applicable.

ADOPTÉE

7. **Levée de l'assemblée.**

17-137 : OSCAR LEBLANC / RAYMOND POIRIER

pour la levée de l'assemblée à 18h20.

ADOPTÉE